

ANIMATEUR (H/F)
de la Pause Méridienne et/ou des Temps d'Activités Péri-éducatives**Direction de l'éducation – écoles maternelles et élémentaires**

La direction de l'éducation de la Ville de Caen représente 450 agents permanents (27 agents en administration centrale et les autres agents qui assurent quotidiennement le bon fonctionnement des 31 groupes scolaires), 330 agents non permanents, 3 cuisines centrales, 19 cuisines de production et 8 cuisines relais fabriquant en régie directe 5 500 repas quotidiens, 14 équipements socio culturels.

MISSION

Sous l'autorité hiérarchique du référent d'un site scolaire, l'animateur participe à l'encadrement des élèves. Il accueille, anime et surveille des groupes d'enfants scolarisés en maternelle et/ou en élémentaire sur le temps du midi et des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP). Il assure un rôle essentiel d'éducation et d'encadrement d'activités à la carte afin de permettre à chaque enfant de s'épanouir tout en se préparant à renouer avec les apprentissages scolaires.

ACTIVITES1. Animation :

- Conception, encadrement et animation des activités à la carte auprès d'enfants de la maternelle à l'élémentaire.
- Encadrement d'un groupe d'enfant dans le réfectoire du restaurant scolaire.
- Information des enfants sur l'organisation de la pause méridienne.
- Application du règlement de l'école.
- Construction d'une relation de qualité avec les enfants, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Repérage des difficultés ou problèmes d'un enfant, intervenir et informer le référent.

2. Surveillance et sécurité de l'enfant :

- Assurance de la sécurité physique et morale des enfants.
- Surveillance des actes de la vie quotidienne par rapport aux règles de vie établies.
- Gestion des espaces d'animation selon le déroulement de la pause méridienne.
- Surveillance du déroulement de l'activité et veille au respect des consignes de jeux.
- Veille quotidienne au respect des conditions sanitaires, d'hygiène de chaque enfant.
- Connaissance des procédures d'urgence et de secours.
- Participation à la remise des enfants aux parents après les TAP de l'après-midi.

PROFIL REQUIS

- Titulaire du BAFA ou diplôme équivalent dans le secteur de l'animation socioculturelle et/ou sportive.
- Expérience dans le secteur de l'animation socioculturelle et/ou sportive et notamment dans l'encadrement de groupes d'enfants de 3 à 12 ans et/ou dans l'accompagnement d'enfant en situation de handicap.
- Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) - serait un plus.

CONDITIONS D'EXERCICE

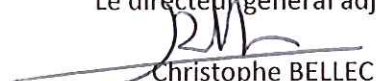
- Emploi non titulaire à temps non complet.
- Rémunération calculée selon un taux horaire brut et versée avec un mois de décalage.
- Temps de travail en fonction de la disponibilité régulière de l'animateur et du besoin du service.
- Interventions sur le temps scolaire les lundis, mardis, jeudis, vendredis avec des horaires compris entre 11h30 à 13h30/14h30 et/ou 15h30 à 16h30.

Les candidatures doivent être formalisées à l'aide de grilles de candidature (téléchargeables sur le site internet de la ville de Caen ou à récupérer au sein des Pôles de Vie des Quartiers et/ou au sein des groupes scolaires) dûment remplies et adressées avec les pièces demandées:

à Monsieur le Maire de la Ville de Caen

Direction mutualisée des ressources humaines – 16 rue Rosa Parks – CS 15094 – 14050 CAEN cedex 4

Le directeur général adjoint,



Christophe BELLEC